

Projet RePPPOP

PrePPPOP

Expérimentation Article 51 LFSS 2018



Journées annuelles APOP – CN Réppop

Table ronde : Expérimentations « surpoids pédiatrique » dans le cadre de l'article 51

8 novembre 2018



Mme Sun Robin
Chargée mission Article 51 DGOS

L'article 51 : c'est quoi ?

- **Un cadre législatif et expérimental pour encourager, accompagner et accélérer le déploiement de nouvelles organisations en santé et de nouveaux modes de financement**
 - Ouvre la possibilité de déroger à de nombreuses dispositions législatives
 - Crée le fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) pour accompagner ces expérimentations
 - **Pour quels objectifs?**
 - Faire émerger de nouvelles organisations : constat d'un cloisonnement entre l'hôpital / la ville / le médico-social / le social / les professions
 - Faire émerger de nouveaux modes de financements : constat des financements tout autant compartimentés et pas toujours adéquates
- **Faire évoluer l'organisation et le fonctionnement de notre système de santé**
- **Enjeu d'accélération et de transformation (« Ma Santé 2022 »)**

Un cadre générique ouvrant un champ large

● Deux grands types d'expérimentation :

- organisations innovantes : typiquement le parcours du patient obèse enfant ou adulte
- pertinence de la prise en charge des produits de santé

● Une expérimentation n'est éligible que si elle nécessite **au moins une dérogation** à des règles de financement ou d'organisation de droit commun

Possibilité de déroger à de nombreuses règles de financements de droit commun

Dérogations à certaines dispositions du code de la sécurité sociale et code de l'action sociale et des familles

- Facturation
- Tarification,
- Remboursement,
- Prise en charge des produits de santé
- Paiement direct des honoraires par le malade...

Possibilité de déroger à certaines règles d'organisation de l'offre de soins

Dérogations à certaines dispositions du code de la santé publique relatives à :

- Partage d'honoraires entre professionnels de santé
- Limitation des missions des établissements de santé (pour permettre des prestations d'hébergement non médicalisé)
- Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds (groupements)
- Dispensation à domicile des dialysats

Projet RePPOP

- **Projet national**
- **Porté par les 2 associations: APOP et CN RePPOP**
- **Concerne 4 régions avec et sans RéPPOP:**
 - Bourgogne Franche-Comté → Bourgogne
 - Nouvelle Aquitaine → Limousin et Poitou Charentes
 - Occitanie → Languedoc Roussillon
 - PACA

Proximité et pluridisciplinarité: Le modèle des RéPPOP

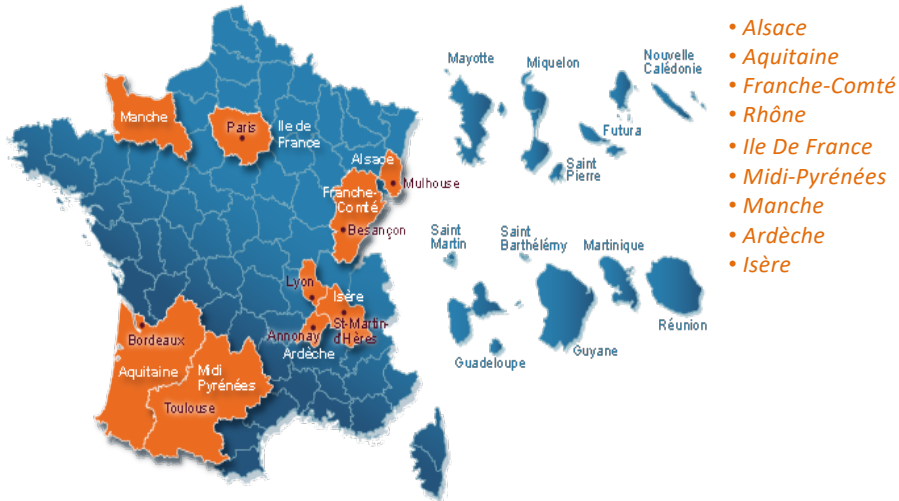


Figure 1 : Carte et liste des réseaux RéPPOP en France.

PRISE EN CHARGE

Pluri professionnelle

Avec formation commune permettant acquisition compétences et harmonisation

En proximité

Coordonnée par le médecin de l'enfant, MG ou pédiatre
→ Plus précoce
→ Impliquant entourage et parents

Facilitée

→ Dérogations tarifaires pour accompagnement psycho, Activité physique adaptée , diététique
→ Coordination, expertise

Proximité et pluridisciplinarité: Le modèle des RéPPOP

6947 enfants

73% ont amélioré leur Zscore d'IMC à 2 ans

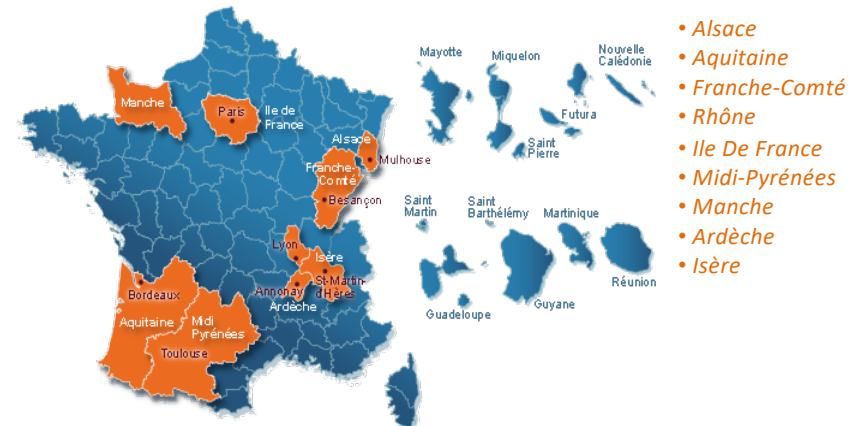
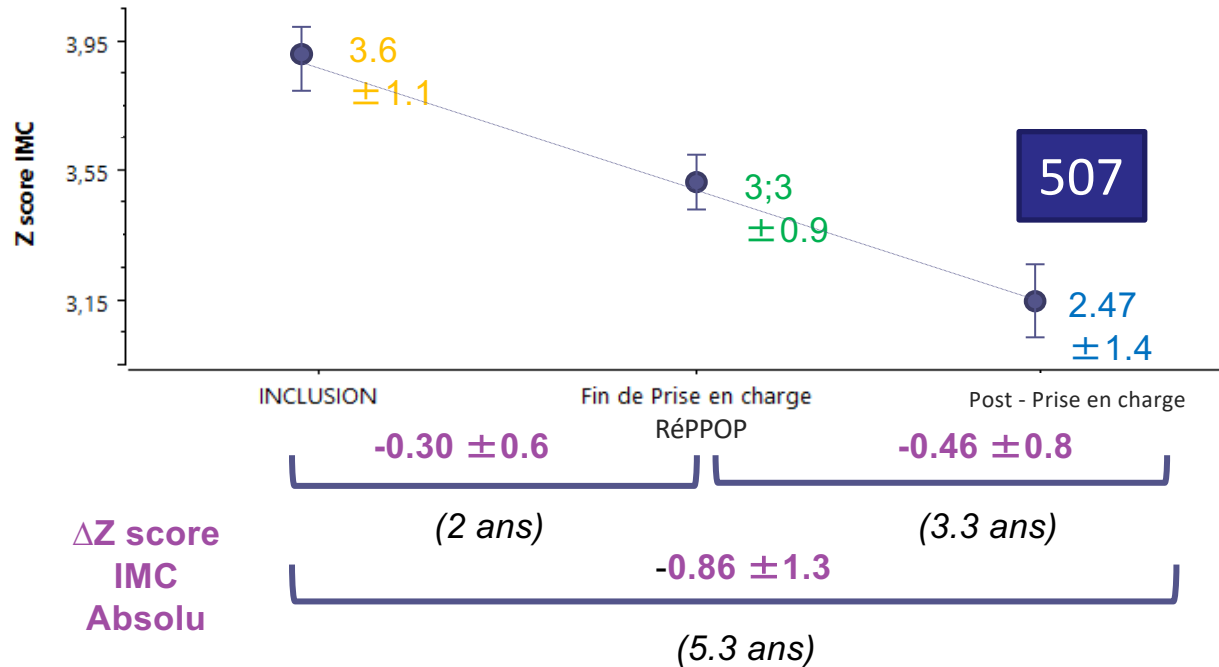


Figure 1 : Carte et liste des réseaux RéPPOP en France.

Carriere C et al. Short-term and long-term positive outcomes of the multidisciplinary care implemented by the French health networks for the prevention and care of paediatric overweight and obesity. *Pediatric Obesity*. 2019;e12522.

Projet RePPOP

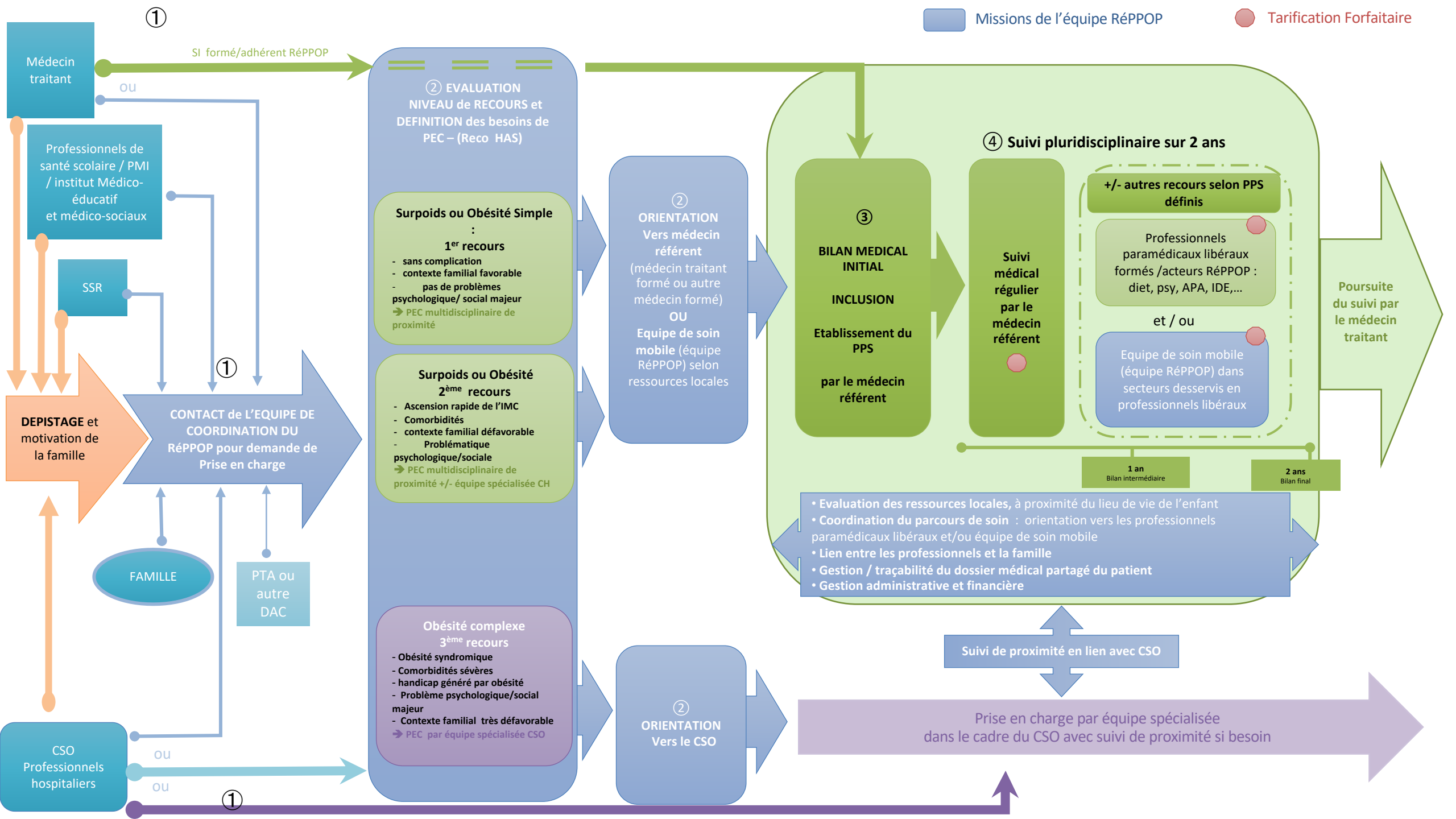
- **Objectifs stratégiques**

- 1. Mettre en place une prise en charge de proximité coordonnée sur l'ensemble du territoire,** en articulation étroite avec les CSO/CIO pédiatriques et les autres structures de coordination comme les PTA.
- 2. Harmoniser les pratiques et les connaissances des différents professionnels intervenants dans la prise en charge** afin de permettre une prise en charge cohérente entre eux et d'éviter les prises en charges contraires aux recommandations.
- 3. Organiser une prise en charge pertinente** (un soin pertinent pouvant être défini par le "juste soin", approprié, strictement nécessaire, adapté aux besoins des patients et conforme aux meilleurs standards clinique (rapport du Sénat 2017)), **pluridisciplinaire, d'une durée de 2 ans**, pour les enfants/adolescents des territoires concernés présentant un surpoids ou une obésité et ce quel que soit le niveau socio-économique des familles.

Projet RePPPOP

- **Objectifs opérationnels**

- a. **Organiser / Structurer** la prise en charge des enfants et adolescents en surpoids et obèses, par la **création et le financement d'une structure de coordination et d'expertise régionale pour la prévention et la prise en charge de l'obésité pédiatrique.**
- b. **Former les professionnels de santé médicaux et paramédicaux** concernés sur l'ensemble des territoires et diffuser des outils communs pour permettre une harmonisation de la prise en charge, intégrant l'accompagnement des parents, et s'appuyant sur la démarche d'Education Thérapeutique du Patient (ETP).
- c. **Valoriser l'implication des médecins de proximité** par l'extension de la consultation de Suivi Obésité (CoSO) nomenclaturée.
- d. **Permettre l'intervention de professionnels de proximité** en finançant les prestations non prises en charge par l'assurance maladie (activité physique, psychologiques, diététiques...) soit directement par l'intermédiaire de forfaits pour des actes libéraux, soit indirectement par l'intermédiaire du financement d'une équipe pluridisciplinaire de soin mobile ou délocalisée pour les territoires à faible densité en professionnels de santé.



Projet RePPOP

Ressources financières:

- **Pilotage national**
- **Equipe de coordination salariée régionale**
 - Coordination administrative et médicale, psychologue, diététicien.ne, prof APA, infirmier.ère, assistant.e social
- **Financement au forfait pour:**
 - Prestations diet/psy/APA selon les besoins: 7 à 21 consult /enfant/2 ans (508€ en moy)
 - Forfait médical: extension CoSO
 - Coordination du parcours: 2h tps médecin et 3h paraméd / 2 ans (243 €)
 - **3600 patients inclus sur 3 ans – suivis 2 ans**

Projet RePPPOP

Calendrier

- Dépôt du projet en Février 2019
Reporting « pilote »
- Journée de travail Accélérateur 51 – 3 juillet 2019
Dossier retravaillé
- Journée de travail Accélérateur 51 - 24 Octobre 2019 → rencontre repoussée /discussion autour de la feuille de route obésité
- En attente d'une nouvelle date

Projet RePPPOP

Les questions

En lien étroit avec la feuille de route Obésité:

« Structure de coordination et d'expertise régionale pour la prévention et la prise en charge de l'obésité pédiatrique »

Articulation avec CSO, les DAC

Avenir des réseaux régionaux d'expertise ?

....